

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

---

La délibération arrêtée par le Conseil communal dans sa séance

du 15 mars 2019

et approuvée par l'Autorité supérieure

en date du 22 mai 2019

ayant comme sujet le

**«Règlement temporaires de la circulation; approbation; décision»**

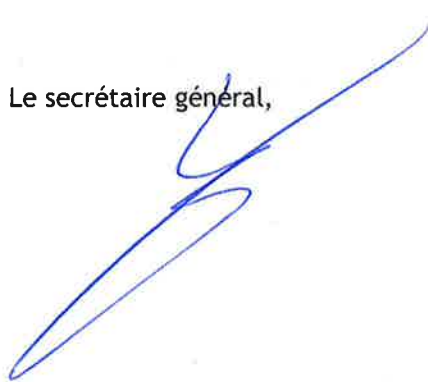
a été publiée et affichée le 08 juin 2019

conformément à l'article 82

de la loi communale modifiée

du 13 décembre 1988.

Le secrétaire général,



Le bourgmestre,







LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Mobilité  
et des Travaux publics  
Commission de circulation de l'Etat



cce/rc/avis/19/2566

### Avis de la Commission de circulation de l'Etat

au sujet du règlement de circulation à caractère temporaire du **15 mars 2019** du Conseil communal  
de la **Ville d'Esch-sur-Alzette** (réf. 7.2.).

Transmis à Monsieur le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics avec avis d'approbation.

Luxembourg, le 15 mai 2019  
Pour la Commission de circulation de l'Etat

  
Nadine DI LETIZIA  
Secrétaire



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Mobilité  
et des Travaux publics


Transmis à Madame le Ministre de l'Intérieur avec l'information que j'approuve le règlement de  
circulation à caractère temporaire du 15 mars 2019 du Conseil communal de la Ville d'Esch-sur-  
Alzette, réf. 7.2..

Luxembourg, le 16 mai 2019  
Pour le Ministre de la Mobilité  
et des Travaux publics

  
Claude PAQUET  
Inspecteur

N° 322/19/CR  
Vu et approuvé  
Luxembourg, le 22 MAI 2019  
Pour le Ministre de l'Intérieur



SECRETARIAT GENERAL  
 **ESCH** Patricia Gonçalves  
27.05.19





Ville d'Esch-sur-Alzette  
Secrétariat

Annonce publique de la séance :  
le 8 mars 2019  
Convocation des conseillers :  
le 8 mars 2019



## Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 15 mars 2019

**Présents :** Georges Mischo, Député-maire, Martin Kox, André Zwally, Pierre-Marc Knaff, Mandy Ragni, Echevins, Jean Tonnar, Luc Majerus, Bruno Cavaleiro, Denise Biltgen, Marc Baum, Daliah Scholl, Line Wies, Tom Bleyer, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général  
**Excusés :** Vera Spautz, Henri Hinterscheid, Daniel Codello, Mike Hansen, Jeff Dax, Christian Weis, Conseillers

### Le Conseil Communal;

**Objet : 7.2. Règlements temporaires de la circulation;  
approbation; décision**

Considérant que par ses délibérations prises entre 26 janvier 2019 au 14 mars 2019, le collège des bourgmestre et échevins, tenant compte de l'urgence, avait réglementé temporairement la circulation routière dans diverses rues;

Considérant que ces réglementations d'urgence doivent être confirmées par le conseil communal dans sa prochaine séance, faute de quoi elles deviendraient caduques;

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques,

Vu l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies;

Vu le titre XI, article 3, du décret du 16-24 août 1790 sur l'organisation judiciaire;

Vu l'article 58 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi;

**approuve  
à l'unanimité**

les prédites délibérations du collège des bourgmestre et échevins jointes à la présente.

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 11.04.2019  
Pour expédition conforme,  
Le secrétaire général      Bourgmestre

